

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-526 du 9 novembre 1998

Chargeant Monsieur Kolawolé A. IDJI,
Ministre des Affaires Etrangères et de la
Coopération de l'Intérim
de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES,
Ministre de L'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90 - 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

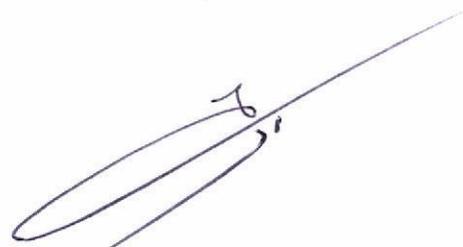
DECRETE

Article 1er : Pour compter du 07 Novembre 1998, Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Adékpédjou S. AKINDES.

Article 2 : Le Présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 novembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6- AN 4- CS 2 - CC 2- CES 2 - HAAC 2- PM 4- MEHU 4
MAEC 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.